



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance ordinaire tenue le 7 août 2023, à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M^{me} Vicky Bergeron Landry
M. Simon Lejour
M^{me} Carole Ste-Marie

Était absent : M. Carmyn Girard

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

Pensée

RÉSOLUTION 2023-08-208

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 août 2023 avec ajout des points suivants : 8 b) Ajout d'un pompier volontaire.

1- Ouverture de la séance

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Suivi aux séances précédentes :

- Conformité de la MRC 171-2
- Achat d'un Mazda CX5 pour l'inspectrice

4- Adoption du procès-verbal

- a) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023
- b) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2023

5- Comptes

- a) États comparatifs

6- Administration générale

- a) Assemblée de consultation
- b) Résolution : Adoption des usages conditionnels pour le 172, rang Roxham
- c) Résolution : Adoption du projet présenté à la MRC pour le FRR
- d) Résolution : Formation pour DG-Adj.
- e) Résolution : Modification de la bourse versée annuellement Louis-Cyr

7- Règlementation

- a) Résolution : Adoption du 2e projet de règlement 178-1, usages conditionnels



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- b) Reporté
- c) Reporté
- d) Avis de motion :
- e) Résolution : Adoption du 1er projet de règlement 187, Ententes relatives travaux mun.
- f) Résolution : Délégation de pouvoir à la MRC pour énergie éolienne
- g) Résolution : Formation inspectrice
- h) Résolution : Formation employés et élus

8- Sécurité publique

- a) Information : Liste des sorties des pompiers

9- Comités

- a) Avis de motion
- b) Résolution : Adoption du projet de règl. 183-1, subvention couches lavables
- c) Avis de motion
- d) Résolution : Adoption du projet de règl. 208, subvention produits hygiéniques réutilisables

10-Voirie

- a) Résolution : Entente de déneigement avec MTQ
- b) Résolution : Camion interdit sur Gr Ligne pancarte à Lacolle

11-Loisirs

- a) Résolution : Autorisation d'achat de livres par Mme Alexandra Fouceault
- b) Résolution : Autorisation d'usage de la salle JR pour les poches
- c) Résolution : Présentoir pour le circuit du paysan au parc

12-Parc

- a) Résolution : Autorisation publication pour personnel patinoire et chalet
- b) Résolution : Autorisation pour achat porte
- c) Résolution : Autorisation pour clôture autour du remonte-pente
- d) Résolution : Autorisation achat d'urinoir
- e) Résolution : Autorisation d'achat de disque Back up

13-Demande de don et d'appui

- a) Résolution : Dons à la Fabrique St-Bernard
- b) Résolution : Dons soccer à Lacolle
- c) Résolution : Dons au Grenier aux trouvaillies à Lacolle
- d) Résolution : Dons Fondation INCA
- e) Résolution : Demande d'appui Havelock à la CPTAQ
- f) Résolution : Demande d'appui Napierville emplois pour moins de 14 ans

14-Informations

- a) Inspection et vérifications en sécurité incendie par MSP
- b) Remerciement pour dons à l'aréna

15-Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-08-209

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.

RÉSOLUTION 2023-08-210

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2023

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2023.

RÉSOLUTION 2023-08-211

Comptes

Considérant que les comptes ont déjà fait l'objet d'une vérification ;

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de juillet 2023 de la liste en annexe A.

Du chèque 61832 au chèque 61894 inclusivement, le total est :... 501 377,90 \$
Règlement d'emprunt, le total est :..... 344 124,04 \$
Le fonds de roulement est de :..... 690 000,00 \$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2023 est de : 665 370,00 \$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2023-08-212

Adoption des usages conditionnels pour le 172, rang Roxham

CONSIDÉRANT QUE le commerce n'a aucune activité depuis plusieurs années et n'est pas sous couvert végétal, une demande d'autorisation est faite à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QU' il y a toujours un bâtiment sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone Ad-9 et que le règlement de zonage prohibe cet usage dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la possibilité d'autoriser, certain usage par un autre usage du même groupe, par le règlement des usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QU' à l'article 12 du règlement des usages conditionnels il est indiqué au tableau des usages conditionnels autorisés:
Ad-9 : - Restauration
Marché aux puces
-Résidentiel multifamilial

CONSIDÉRANT QUE la demande a fait l'objet d'une étude par le Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande en usage conditionnels.

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que soit autorisée la demande en usages conditionnels telles que présentée pour le 172, rang Rxoham;

Que soit autorisée l'émission du Certificat.

RÉSOLUTION 2023-08-213

Adoption du projet présenté à la MRC pour le FRR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser le projet AMÉLIORATION AU PARC RÉGIONAL EN 5 ÉTAPES ET AUX SÉANCES DU CONSEIL qui consiste : 1- Grand gazébo au parc, 2- Canon à neige, 3- Profil de la pente, 4- Toiles pour patinoires, 5- Oriflammes, 6- Achat d'équipement pour les séances du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire bénéficier de ses enveloppes municipales locales pour les années 2020 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux);

CONSIDÉRANT QUE le coût total net du projet est de 124 988\$;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux) octroi jusqu'à un maximum de 80% des coûts nets admissibles au projet, soit 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit contribuer à 20% du coût total du projet, soit 25 000\$;

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande d'aide financière pour le projet AMÉLIORATIONS AU PARC RÉGIONAL EN 5 ÉTAPES ET AUX SÉANCES DU CONSEIL, à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux);

D'AUTORISER Madame Jocelyne Blanchet à signer tout document relatif à la présente demande.

RÉSOLUTION 2023-08-214

Formation pour DG-Adjointe

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale adjointe, Stéphanie Leblanc, à s'inscrire à la formation de l'ADMQ sur la protection et l'aménagement du territoire de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

municipalité dans un contexte de développement durable au coût membre de 399,00 \$ plus taxes.

RÉSOLUTION 2023-08-215

Modification de la bourse versée annuellement Louis-Cyr

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolue à l'unanimité que soit émise une bourse au montant de 250,00 \$ annuellement pour les gradués de l'école secondaire Louis-Cyr et

Que cette résolution abroge la résolution 2013-133.

RÉSOLUTION 2023-08-216

Adoption du 2e projet de règlement 178-1, usages conditionnels

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté le deuxième projet de règlement 178-1, règlement concernant l'amendement au règlement 178, règlement sur les usages conditionnels, tel qu'à l'annexe B.

AVIS DE MOTION

La conseillère M^{me} Marie-Claude Adam donne **AVIS DE MOTION** que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 187, règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

RÉSOLUTION 2023-08-217

Adoption du 1er projet de règlement 187, Ententes relatives travaux municipaux

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté le premier projet de règlement 187, règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, tel qu'à l'annexe C.

RÉSOLUTION 2023-08-218

Formation inspectrice

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'inspectrice de la Municipalité, Amandine Darbelet, à s'inscrire aux trois formations de la COMBEQ suivantes :

- Les mystères du lotissement et des avis de motion
- Atelier de perfectionnement sur les règlements Q-2, R.22 : La lecture des plans et les demandes de permis
- Règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme

Au coût total de 960,78 \$ plus taxes.

RÉSOLUTION 2023-08-219

Ajout d'un pompier volontaire

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit reconnue M. Jacob Langelier comme pompier volontaire du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle, que cette reconnaissance est assujettie à une période de probation de 12 mois et qu'il a l'obligation de compléter la formation requise.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

AVIS DE MOTION

La conseillère M^{me} Marie-Claude Adam donne AVIS DE MOTION que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 183-1, règlement modifiant le règlement 183, règlement établissant la création d'un programme de subvention concernant l'achat et l'utilisation de couches lavables.

RÉSOLUTION 2023-08-220

Adoption du projet de règl. 183-1, subvention couches lavables

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 183-1, règlement modifiant le règlement 183, règlement établissant la création d'un programme de subvention concernant l'achat et l'utilisation de couches lavables, tel qu'à l'annexe D.

AVIS DE MOTION

Le conseiller M. Simon Lejour donne AVIS DE MOTION que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 208, règlement établissant la création d'un programme de subvention concernant l'achat et l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables.

RÉSOLUTION 2023-08-221

Adoption du projet de règl. 208, subvention produits hygiéniques réutilisables

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 208, règlement établissant la création d'un programme de subvention concernant l'achat et l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables, tel qu'à l'annexe E.

RÉSOLUTION 2023-08-222

Entente de déneigement avec MTQ

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient autorisées la mairesse, madame Estelle Muzzi et la Directrice générale et greffière-trésorière, madame Jocelyne Blanchet à signifier au Ministère des Transports que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle désire conclure une entente pour le déneigement et le déglçage de la Route 202, chemin Guay et montée Dupuis.

Qu'elles soient également autorisées à signer le contrat pour le déneigement.

RÉSOLUTION 2023-08-223

Autorisation d'achat de livres par Mme Alexandra Foucreault

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit autorisée M^{me} Alexandra Foucreault, à signer les factures pour l'achat des livres pour et au nom de la bibliothèque de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2023-08-224

Autorisation d'usage de la salle JR pour les sacs de sable

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisé le M. Richard Landry,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

responsable des soirées de jeux de sacs de sable à tenir ces soirées à la salle Jules-Romme et sans frais.

RÉSOLUTION 2023-08-225

Présentoir pour le circuit du paysan au parc

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisé le Circuit du Paysan à faire l'installation d'un présentoir, tel que présenté dans le courriel de M^{me} Charlie Deschamps du 2 août 2023, au Parc régional St-Bernard près de l'aire de pique-nique près de l'entrée.

RÉSOLUTION 2023-08-226

Autorisation publication pour personnel patinoire et chalet

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soient autorisées deux publications au journal Coup d'œil pour des offres d'emplois au Parc régional St-Bernard, une pour journaliers saisonniers à l'entretien et une autre pour préposé au chalet / guérite / remonte-pente.

RÉSOLUTION 2023-08-227

Autorisation pour achat porte

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'une porte d'acier simple pour remplacer la porte d'entrée du Parc régional St-Bernard au coût approximatif de 1 600,00 \$ taxes en sus.

RÉSOLUTION 2023-08-228

Autorisation pour clôture autour du remonte-pente

CONSIDÉRANT QUE lors de travaux de réparation du remonte-pente, il a fallu enlever la clôture;

CONSIDÉRANT QUE la clôture de bois était très pourrie;

CONSIDÉRANT QUE les poulies du remonte-pente sont des endroits très dangereux en-haut et en-bas;

CONSIDÉRANT QUE les clôtures en bois traité ont été installées il y a 6 ans;

CONSIDÉRANT QUE des clôtures en maille de métal (ex. : Frost) seraient installées pour la vie;

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'une clôture de Frost afin d'empêcher l'accès aux équipements mobiles du remonte-pente;

Que la clôture devra être implantée sur des pieux vissés.

RÉSOLUTION 2023-08-229

Autorisation achat d'urinoir

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisé d'achat et l'installation d'un système automatique pour les urinoirs de la salle de bain des hommes au chalet du Parc régional St-Bernard afin que les chasses d'eau se déclenchent automatiquement au coût approximatif de 315,00 \$ plus taxes chacun.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-08-230

Autorisation d'achat de disque Back up

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisé la directrice générale à demander une soumission et à mandater la firme informatique MTIS Pro Inc., qui est en charge du système informatique de la Municipalité, pour l'implantation d'un système de sauvegarde automatique au Parc régional St-Bernard.

RÉSOLUTION 2023-08-231

Dons à la Fabrique St-Bernard

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique ne fera pas de fête de St-Bernard au parc cette année;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique fera un goûter après la messe le 20 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE c'est peut-être la dernière année que la fête sera soulignée.

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à la majorité que soit autorisé un don à la Fabrique de St-Bernard au montant de 350,00 \$ pour la fête de St-Bernard.

Marie-Claude Adam : Contre
Michel Dubuc : Contre
Vicky Bergeron Landry : Pour
Simon Lejour : Pour
Carole Ste Marie : Pour

La mairesse ne se prononce pas.

RÉSOLUTION 2023-08-232

Dons soccer à Lacolle

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que ne soit pas autorisé de don pour l'inscription des joueurs de soccers résidant à Saint-Bernard-de-Lacolle à la ligue de soccer de Lacolle pour 2023.

Que le conseil municipal désire rencontrer le responsable de l'équipe de soccer de Lacolle pour prendre entente afin d'offrir un remboursement des coûts d'inscription des joueurs résidant à Saint-Bernard-de-Lacolle pour les années prochaines.

RÉSOLUTION 2023-08-233

Demande d'appui Havelock à la CPTAQ

Il est proposé et résolu à la majorité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle désire soumettre son appui à la municipalité du Canton de Havelock dans sa non recommandation à la CPTAQ pour l'autorisation de l'usage et de l'implantation d'une usine d'enrobés bitumineux sur les lots 5 620 259 et 2 620 265 à Havelock.

Marie-Claude Adam : Contre
Michel Dubuc : Pour
Vicky Bergeron Landry : Pour
Simon Lejour : Pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Carole Ste Marie : Pour

La mairesse ne se prononce pas.

RÉSOLUTION 2023-08-234

Demande d'appui Napierville emplois pour moins de 14 ans

CONSIDÉRANT

l'adoption du projet de loi no 19, lequel interdit aux employeurs de faire travailler un enfant en deçà de l'âge de 14 ans, sauf dans certains cas d'exception;

CONSIDÉRANT QUE

parmi les cas d'exception on retrouve les deux descriptions suivantes :

- L'enfant qui travaille dans un organisme à but lucratif à vocation sociale ou communautaire, tel qu'une colonie de vacances ou un organisme de loisirs;
- L'enfant qui travaille dans un organisme sportif à but non lucratif pour assister une autre personne;

CONSIDÉRANT QUE

les loisirs des municipalités sont parfois gérés par un organisme de loisirs, mais plus fréquemment gérés par les municipalités elles-mêmes;

CONSIDÉRANT QUE

la pénurie de main-d'œuvre actuelle qui ajoute une pression sur les municipalités pour le maintien des activités offertes à la population;

CONSIDÉRANT QUE

les emplois d'aide-moniteur et d'aide-sauveteur sont des postes dont les tâches permettent à l'exception de s'appliquer si l'employeur est un organisme à but non lucratif, mais l'interdit dans le cas des organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE

les tâches effectuées par les aides-moniteurs ou les aides-sauveteurs ne représentent pas un risque pour la sécurité.

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle demande au ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie et de la région du Nord-du-Québec de reconnaître les organismes publics dans les exceptions permettant l'embauche de jeunes en deçà de 14 ans notamment pour le service des loisirs;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville de même qu'à l'ensemble de ses municipalités.

Marie-Claude Adam : Contre

Michel Dubuc : Pour

Vicky Bergeron Landry : Pour

Simon Lejour : Pour

Carole Ste Marie : Contre

La mairesse ne se prononce pas.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc
que soit levée la séance ordinaire du 7 août 2023 à 22 h 00.

M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse

M^{me} Jocelyne Blanchet
Greffière-trésorière